

ARRÊTÉ DU MAIRE – 2024 / 114

Portant prolongation de réduction de circulation avec alternat – Rue du Général de Gaulle

Le Maire de la Commune de CERISIERS,

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales

VU le code de la route

VU la demande de l'entreprise **SOGEA EST**, domiciliée 54 A rue Gabriel Lippman 51430 BEZANNES, désirant procéder à des travaux de réparation des joints de tampons défectueux situé rue du Général de Gaulle 89320 CERISIERS du numéro 5 au numéro 19, qui auront lieu **à partir du 18 juin 2024 pour une durée de 4 jours.**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation à une voie à l'aide d'alternat par feux tricolores dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera alternée, rue du Général de Gaulle du numéro 5 au numéro 19 **à partir du 18 juin 2024 pour une durée de 4 jours.**

ARTICLE 2 : Pendant cette période une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation, régulé par alternat par feux tricolores,

ARTICLE 3 : La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h :
Rue du Général de Gaulle du numéro 5 au numéro 19 à compter **du 18 juin 2024 pour une durée de 4 jours.**
Un passage sera laissé pour les services de secours et les riverains.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **CERISIERS.**

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon – 22 rue d'Assas – 21000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Maire de la commune de CERISIERS
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Yonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Copie sera adressée à :

- L'entreprise **SOGEA EST**
- Gendarmerie de Cerisiers

Fait à Cerisiers, le 18 juin 2024

Le Maire
Patrick HARPER

